Nations Unies S/PV.6879



Conseil de sécurité

Soixante-septième année

Provisoire

6879e séance

Mercredi 5 décembre 2012, à 10 heures
New York

Président :	M. Loulichki	(Maroc)
Membres :	Afrique du Sud	M. Sangqu
	Allemagne	M. Wittig
	Azerbaïdjan	M. Mehdiyev
	Chine	M. Wang Min
	Colombie	M. Osorio
	États-Unis d'Amérique	Mme Rice
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Araud
	Guatemala	M. Rosenthal
	Inde	M. Hardeep Singh Puri
	Pakistan	M. Masood Khan
	Portugal	M. Moraes Cabral
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Mark Lyall Grant
	Togo	M. Menan

Ordre du jour

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2012/894)

12-62874 (F)





La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Paix et sécurité en Afrique

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2012/894)

Le Président (*parle en arabe*) : En vertu de l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

En vertu de l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jeffrey Feltman, Secrétaire général adjoint aux affaires politiques; M. Kadré Ouédraogo, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, et M. Téte António, Observateur permanent de l'Union africaine auprès de l'Organisation des Nations Unies, à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2012/894, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Feltman.

M. Feltman (*parle en anglais*) : Je tiens à remercier les membres du Conseil de me donner ainsi la possibilité de présenter le rapport du Secrétaire général sur le Mali (S/2012/894). Comme l'a demandé le Conseil de sécurité dans sa résolution 2071 (2012) du 12 octobre 2012, le rapport fournit un récapitulatif des événements survenus dans le pays depuis le mois de janvier et décrit les efforts déployés par le système des Nations Unies, ainsi que ceux des acteurs nationaux, régionaux et internationaux, pour faire face à la crise que traverse le Mali et mettre en œuvre la résolution 2071 (2012). Le rapport fournit également des recommandations sur les orientations à suivre.

Le Secrétaire général partage pleinement le sentiment d'extrême urgence éprouvé par le Conseil de sécurité et les États Membres de la région face à la crise malienne. La situation politique à Bamako est devenue plus complexe, notamment en raison des profondes divergences qui existent entre les acteurs politiques maliens sur la manière de mettre en œuvre les grandes priorités nationales. Le dialogue national, qui doit servir de plateforme pour discuter et convenir de la mise en œuvre de ces priorités, n'a pas eu lieu en raison d'un désaccord sur les modalités et les objectifs du processus. Il est désormais prévu pour la deuxième semaine de décembre.

Sans attendre le lancement du dialogue national, les partenaires régionaux s'emploient à répondre à l'urgente nécessité de mettre en place un processus politique viable. Suite aux pourparlers organisés par le Médiateur de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Président Blaise Compaoré, le 6 et le 16 novembre à Ouagadougou, deux des groupes armés basés dans le nord du Mali – le Mouvement national pour la libération de l'Azawad (MNLA) et Ansar Dine – ont confirmé leur participation aux négociations qu'il facilite. Compte tenu de cet accord, le Président Compaoré a écrit le 21 novembre au Président malien par intérim, Dioncounda Traoré, l'invitant à dépêcher une délégation du Gouvernement malien pour participer à une première série de pourparlers officiels. Le 4 décembre, le Médiateur de la CEDEAO a organisé une rencontre entre une délégation du Gouvernement malien, dirigée par le Ministre des affaires étrangères, Tiéman Coulibaly, et des représentants d'Ansar Dine et du MNLA à Ouagadougou. Selon un communiqué publié par le Médiateur de la CEDEAO à l'issue de la réunion, les parties se sont mises d'accord sur plusieurs principes, notamment la primauté du dialogue, le respect de l'unité nationale et de l'intégrité territoriale du Mali, le respect des droits de l'homme et de la liberté de religion, et le rejet du terrorisme et de l'extrémisme.

Le sentiment d'urgence que nous éprouvons tous trouve bien entendu en partie sa source dans le fait que la situation en matière de sécurité dans le nord du pays continue de se détériorer. Le 16 novembre, le MNLA a lancé une offensive contre le Mouvement pour l'unicité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO) dans la région située au nord-est de Gao. Des affrontements entre les deux groupes ont également eu lieu le 19 novembre dans la ville de Menaka, près de la frontière avec le Niger. Depuis, le MUJAO affirme avoir pris le contrôle de la ville. Les deux groupes ont également confirmé que Al-Qaida au Maghreb islamique (AQMI) avait soutenu le MUJAO pendant les affrontements. D'après les informations, de nombreux civils ont fui la région de Gao pour se rapprocher de la frontière avec le Niger ou s'installer dans le désert environnant en raison des combats. Douze civils auraient été tués au cours de

ces attaques. Preuve supplémentaire de l'insécurité croissante qui règne dans le nord, le 27 novembre, un porte-parole d'Ansar Dine a annoncé que le groupe avait repris le contrôle de la ville de Léré, au sud-ouest de Tombouctou, des mains du MNLA. Parallèlement, des informations indiquant que des jihadistes et des éléments terroristes convergent vers le nord du pays pour rejoindre les groupes armés continuent de nous parvenir.

Nous ressentons la même alarme que le Conseil s'agissant de la situation des droits de l'homme dans le nord du Mali. Des violations caractérisées des droits de l'homme continuent d'être commises contre la population dans le nord du pays, y compris des exécutions sommaires et extrajudiciaires, des actes de violence sexuelle ou sexiste, le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, ou des actes de torture. En outre, Ansar Dine poursuit sa destruction de sites historiques et culturels et de lieux saints à Tombouctou. Sur le plan humanitaire, plus de 412 000 personnes ont été contraintes à quitter le nord du Mali, la moitié ayant passé la frontière pour se réfugier dans les pays voisins. Selon les estimations, 5 millions de personnes ont été affectées par ce conflit, dont la majorité est exposée au risque d'insécurité alimentaire. Environ 600 000 enfants de moins de 5 ans sont menacés de grave malnutrition.

Depuis l'adoption de la résolution 2071 (2012), le système des Nations Unies, prenant acte de l'urgence et sous l'impulsion du Secrétaire général, a intensifié et accéléré ses efforts au Mali sur deux volets principaux. Le premier souci est d'insuffler un élan vigoureux au processus politique malien. Le second est d'appuyer la CEDEAO et l'Union africaine dans la planification d'une force internationale qui aide les autorités maliennes à rétablir l'intégrité territoriale du Mali, si le processus politique n'y suffit pas, et à répondre à la menace que posent les groupes terroristes et affiliés.

S'agissant du premier volet, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest, M. Saïd Djinnit, a sensiblement accru son engagement politique auprès des autorités maliennes et de parties prenantes régionales clefs afin de dynamiser le processus politique dirigé par les Maliens et axé sur trois objectifs principaux : premièrement, un dialogue national large et ouvert en vue de formuler un plan de route pour la transition; deuxièmement, des négociations avec les groupes armés du nord qui renoncent à la violence et au terrorisme; et, troisièmement, les préparatifs de la tenue d'élections.

L'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, M. Romano Prodi, s'est activement occupé des problèmes généraux de la région sahélienne et accueillera à Rome, le 7 décembre, une réunion d'envoyés spéciaux au Sahel afin de discuter, entre autres, d'une stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel et de la répartition des tâches entre les envoyés spéciaux. Il est capital que nous nous penchions sur les problèmes transnationaux au Sahel si nous voulons régler la crise au Mali.

Par ailleurs, en réponse à une demande du Gouvernement de transition, le Secrétaire général a dépêché une mission d'évaluation des besoins à Bamako, du 19 au 30 novembre, pour présenter des recommandations afin de faire face aux problèmes liés au processus électoral, notamment s'agissant de la mise en place d'un cadre de consultations ouvertes et de mesures de confiance. La mission d'évaluation est en train de terminer son rapport. Entretemps, trois experts électoraux de haut niveau ont également été déployés par le Secrétaire général pour aider les autorités maliennes, en collaboration avec le Coordonnateur résident et le Programme des Nations Unies pour le développement, à mettre au point un plan opérationnel détaillé et réaliste, incluant un calendrier et un budget, pour l'organisation d'élections transparentes et crédibles.

Malgré des efforts internationaux concertés, le paysage politique au Mali reste complexe et fragmenté. Il est critique que les acteurs politiques clefs parviennent à une perspective unifiée aussi rapidement que possible s'ils veulent orienter les efforts efficacement sur les principaux défis de la transition, notamment le dialogue politique et les négociations avec les groupes armés. L'appui de la communauté internationale restera critique pour aider les Maliens à combler leurs différences et à parvenir à un consensus national. C'est dans ce contexte que le Secrétaire général veut établir une présence politique permanente de l'ONU à Bamako, laquelle sera chargée, sous ma direction, d'entretenir des contacts quotidiens avec les principales parties prenantes maliennes, et rendra compte à la fois au Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et à l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel.

Comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, une opération militaire pourra être nécessaire en dernier recours pour affronter les éléments extrémistes et criminels les plus intraitables dans le nord. À cet égard, les spécialistes de la planification militaire et policière de l'ONU ont travaillé en proche collaboration

avec la CEDEAO et l'Union africaine, en consultation étroite avec les autorités maliennes, pour élaborer un cadre opérationnel stratégique destiné au projet de mission internationale d'appui au Mali dirigée par les Africains. Ce cadre définit les modalités d'une force internationale chargée d'aider les forces de défense et de sécurité maliennes à mener des opérations visant à rétablir l'intégrité territoriale du Mali.

Des questions restent à régler concernant le commandement, la subsistance, la formation, l'équipement et le financement de la force. En outre, les questions de la répartition des tâches, de la direction et du commandement, du contrôle des forces maliennes par les autorités civiles, et des échéances n'ont pas encore été abordées. Certes, les aspects opérationnels doivent encore être précisés, mais nous prévoyons que l'existence même de l'option militaire pourrait constituer un levier utile et complémentaire au processus politique, qui reste l'option prioritaire pour le Mali.

Si le Conseil décidait d'autoriser le déploiement de la mission internationale d'appui au Mali dirigée par les Africains, toutes les opérations menées par la force devront être bien planifiées, coordonnées et mises en œuvre. En outre, pour garantir que les opérations seront efficaces et n'auront que des répercussions minimes sur la population, elles devront être exécutées dans un respect rigoureux du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme. Le déploiement rapide de spécialistes des droits de l'homme dans le cadre d'une présence renforcée de l'ONU au Mali, comme le propose le Secrétaire général, fournirait des capacités essentielles pour garantir cette conformité et veiller à l'exercice des responsabilités. De plus, les propositions faites par le Secrétaire général – que le Conseil prie l'Union africaine et les autorités maliennes de respecter certains critères pour déterminer la date de lancement des offensives, et qu'il envisage de prier l'Union africaine de lui rendre compte périodiquement des activités de la mission internationale d'appui après sa création – serviraient également l'application du principe de responsabilité.

Comme le suggère le Secrétaire général, les critères à respecter en vue du lancement d'offensives pourraient inclure, premièrement, la possession par les forces maliennes et la force internationale d'une capacité opérationnelle avérée; deuxièmement, l'existence de progrès dans le processus de paix, essentiellement de la part de l'équipe dirigeante à Bamako; et, troisièmement, la formation effective des personnels des deux forces aux obligations qui leur incomberont au titre du droit international en ce qui concerne les droits de l'homme, l'aide humanitaire et les réfugiés. Ces critères permettraient de régler des questions importantes qui visent non pas à retarder le règlement de la crise de la sécurité au Mali, mais à garantir qu'une intervention militaire, quelle qu'elle soit, puisse être couronnée de succès tout en respectant les normes internationales.

Tant la mission internationale d'appui au Mali que les forces maliennes devraient disposer des capacités requises pour conduire leurs opérations contre les groupes terroristes et affiliés dans le nord du Mali. Pour ce faire, les partenaires internationaux devront apporter en temps voulu et de façon bien coordonnée un appui considérable, notamment en termes de matériel général et spécialisé, d'appui logistique et de financement.

En ce qui concerne le financement de la force proposée, les moyens des Nations Unies sont insuffisants pour mettre en place un dispositif d'appui à court terme en vue de la constitution d'une force de combat. Ces opérations pourraient être financées par les contributions des États Membres. Une fois que leurs objectifs auront été atteints, le Conseil pourrait envisager la possibilité pour les Nations Unies de fournir un dispositif de soutien logistique pour appuyer les opérations de stabilisation menées par cette force. L'on pourrait également envisager d'établir une opération de maintien de la paix à l'issue des opérations de combat. L'Organisation des Nations Unies, en faisant fond sur ses atouts particuliers et son expérience internationale, pourrait également appuyer les activités de planification en vue de mesures essentielles qui doivent accompagner ou suivre les opérations de combat afin de garantir une extension progressive de l'autorité de l'État. Il est essentiel de commencer les préparatifs le plus vite possible pour prévoir une phase de stabilisation afin d'éviter de créer un vide sur les plans de la sécurité et de l'administration au fur et à mesure que les zones septentrionales du Mali seront récupérées.

Comme les membres du Conseil le savent, aussi bien le Président du Bénin, en sa qualité de Président en exercice de l'Union africaine, que le Président de la Commission de la CEDEAO, ont adressé au Secrétaire général des lettres dans lesquelles il lui font part de leurs vues sur le rapport et expriment des réserves quant à l'approche adoptée par les Nations Unies au sujet de l'autorisation d'une mission internationale d'appui au Mali dirigée par les Africains. Les deux messages demandent des mesures urgentes soient prises en vue

d’autoriser le déploiement de cette force dirigée par les Africains au Mali.

La position du Secrétaire général est claire. Il partage ce sentiment d’urgence au sujet de la grave crise que traverse le Mali, mais estime dans le même temps que la riposte internationale doit être multidimensionnelle et bien conçue. En ce qui concerne l’option militaire, son rapport indique clairement que le cadre opérationnel stratégique, qui a été approuvé par l’Union africaine, constitue un bon point de départ pour l’examen par le Conseil de sécurité de la demande de l’Union africaine en vue d’une autorisation de cette mission au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. Le rapport du Secrétaire général encourage également des efforts de planification supplémentaires avant le déploiement effectif de cette force.

À juste titre, le peuple malien, victime de cette crise, se tourne vers la région et la communauté internationale afin d’obtenir de l’aide. Comme le Secrétaire général l’indique dans son rapport, la complexité de la crise malienne requiert une intervention multiforme intégrée dont les dimensions politique et humanitaire et celles concernant la sécurité et les droits de l’homme sont bien coordonnées et se renforcent mutuellement. Selon ce rapport, les problèmes qui assaillent le Mali doivent de plus être considérés dans le contexte plus large de la région du Sahel.

Dans un premier temps, l’aide internationale doit être axée à appuyer les autorités maliennes en vue du lancement d’un dialogue national ouvert en vue de forger un consensus national autour d’un plan de route pour la transition, prévoyant le rétablissement complet de l’ordre constitutionnel et répondant aux doléances des groupes présents dans le nord du pays.

Deuxièmement, il faut poursuivre les efforts en vue d’un règlement politique négocié avec les groupes armés qui se sont dissociés des groupes terroristes. Enfin, une intervention militaire bien conçue et exécutée pourrait être nécessaire pour affronter les éléments terroristes et criminels dans le nord, et il faut entreprendre la planification des activités de stabilisation dans les zones récupérées.

Pour terminer, je voudrais indiquer que même si, pour des raisons évidentes, l’accent est particulièrement mis en ce moment sur la réponse internationale aux demandes du Mali et de la région, il convient de souligner que les Maliens eux-mêmes doivent être au centre de tous les efforts visant à rétablir leur démocratie et à reconquérir complètement leur territoire. Les dirigeants maliens doivent assumer leurs responsabilités et œuvrer de concert, sans exclusive, dans l’intérêt du peuple malien et de la région. La communauté internationale, quant à elle, doit faire tout ce qui est en son pouvoir pour les aider de toute urgence.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Mali.

M[me] Traoré (Mali) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d’abord, de vous adresser les chaleureuses félicitations de la délégation malienne pour l’accession de votre pays à la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de décembre et vous donner l’assurance de la pleine coopération de mon pays, le Mali, qui entretient si heureusement d’excellentes relations avec le Royaume du Maroc. Par la même occasion, qu’il me soit permis de renouveler à la présidence indienne les félicitations de ma délégation pour la manière remarquable avec laquelle elle a dirigé les travaux du Conseil le mois dernier.

Le Gouvernement malien tient à réaffirmer sa gratitude au Secrétaire général pour son attention et tous les efforts qu’il déploie en faveur de la résolution durable de la grave crise que connaît le Mali. Notre reconnaissance s’adresse également à la Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO) – notre grande famille –, à l’Union africaine, à l’Union européenne, à l’ensemble du système des Nations Unies et à tous les partenaires bilatéraux et multilatéraux du Mali pour la forte mobilisation dont le dossier du Mali bénéficie, dans le cadre de sa quête pour la paix, la stabilité et le développement.

En septembre dernier, le Gouvernement malien a demandé l’adoption d’une résolution du Conseil de sécurité autorisant, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, l’intervention d’une force militaire internationale, afin d’aider l’armée malienne à reconquérir et à sécuriser son territoire. Suite à cette requête, le Conseil a adopté, le 12 octobre, la résolution 2071 (2012), qui, entre autre, demande au Secrétaire général de lui faire rapport. Nous examinons ce rapport (S/2012/894) ce matin.

Le Gouvernement réitère ses remerciements au Secrétaire général pour la diligence avec laquelle ce rapport a été élaboré, ce qui traduit tout l’intérêt que le Secrétaire général accorde à la situation du Mali. Le Gouvernement malien prend note de ce rapport et demeure convaincu qu’à l’issue de son examen, le

Conseil de sécurité autorisera le déploiement de la Mission internationale de soutien au Mali (MISMA), afin d'alléger les souffrances des populations qui vivent sous occupation depuis plus de neuf mois et d'éviter aussi à la sous-région et au reste du monde une catastrophe plus grave, dont les limites ne sont pas encore certaines.

Le Gouvernement souscrit pleinement aux déclarations qui vont être faites par la suite par la CEDEAO et l'Union africaine. Nous avons participé à la rédaction de ces déclarations, et nous en partageons les conclusions.

Cependant, nous voudrions saisir cette occasion pour relever quelques observations que le Gouvernement voudrait faire à la lecture du rapport.

Tout d'abord, ma délégation voudrait souligner l'urgence du déploiement de cette force dans le nord du Mali. Nous croyons comprendre à la lecture du rapport que le Secrétaire général ne pense pas vraiment que le déploiement est assez urgent. Nous voulons dire cela parce que le lot quotidien des populations du Mali sous occupation est suffisamment connu : c'est des flagellations et des amputations tous les jours. Il n'y a qu'au Mali qu'on ampute les citoyens de leurs membres au prétexte d'appliquer une certaine charia. Les pays qui font référence en matière d'Islam n'appliquent pas ces mesures. Il y a des exécutions sommaires. Comme le Secrétaire général l'a rappelé, il y a enrôlement d'enfants soldats de toutes nationalités pour rallier le nord du Mali aux fins du djihad. Il y a des lapidations, des pillages et des destructions de sites et de monuments culturels et historiques classés au patrimoine mondial de l'UNESCO. Les droits les plus élémentaires de la personne humaine y sont violés continuellement par une horde de terroristes et autres criminels en bandes organisées, qui ne sont même pas des Maliens. Ces groupes se croient tellement en territoire conquis qu'ils ont lancé, nous l'avons entendu, un appel aux renforts. Des infiltrations de terroristes et d'extrémistes dans le nord et le sud sont régulièrement signalées par les forces de sécurité. C'est ce constat douloureux et inquiétant qui a amené les autorités de transition maliennes à demander le déploiement de cette force internationale.

La question de la rébellion a toujours été gérée par les autorités du Mali et par les précédentes autorités depuis l'indépendance par le dialogue surtout, en tenant compte des moyens dont elles disposaient et de concert avec les différents pays voisins. Mais la connexion qui est faite ces derniers temps avec les terroristes demande que nous changeons notre fusil d'épaule. C'est le lieu et l'occasion de préciser que le Gouvernement malien a sollicité l'aide internationale pour chasser les terroristes, les extrémistes et autres criminels en bandes organisées qui, le plus souvent, je l'ai précisé, sont des étrangers; ce ne sont pas des Maliens. Nous n'avons pas demandé le déploiement de la force pour combattre une minorité ethnique. Le Gouvernement est déterminé à rassurer le Conseil sur ce point.

En outre, le Gouvernement malien voudrait assurer le Conseil que la demande concernant le déploiement de cette force ne vise pas à déstabiliser un pays voisin. La sécurité et la stabilité de nos voisins ainsi que les excellentes relations que nous entretenons avec chacun d'eux nous concernent au plus haut chef. C'est pourquoi le Gouvernement demeure convaincu que le Conseil de sécurité, auquel est conféré, en vertu de la Charte, la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales, agira et vite pour éviter un bouleversement catastrophique de la sécurité, de la culture et de l'espace culturel, et des droits humains au Mali et dans la région et la violation systématique et grave des droits de l'homme les plus élémentaires. La force à été demandée pour assurer une certaine sécurité dans ces différents domaines.

Le déploiement de la force est urgent. En parler est très dissuasif. Nous avons remarqué qu'après la réunion tenue à Bamako le 19 octobre, il y a eu une certaine accalmie, bien que précaire. Mais dès le moment où un certain recul a été ressenti et on a déclaré que la guerre ne pourrait pas se faire avant septembre 2013, il y a eu un regain d'activités de la part des terroristes qui ont lancé un appel aux renforts pour mener le djihad à partir du Mali. Le Mali est en passe de devenir le vivier du terrorisme de l'Afrique de l'Ouest, de l'Afrique et du monde entier.

Dans son rapport, le Secrétaire général soulève à juste titre des interrogations quant au financement, à la formation, à l'équipement de la force et à l'articulation entre ses différentes composantes. Le Gouvernement malien voudrait rappeler que toutes ces questions ont fait l'objet d'un débat ouvert entre les experts militaires. Mieux, le concept stratégique issu de ces discussions est un document consensuel, fruit d'une participation active et conjointe de toutes les parties concernées : la CEDEAO, l'Union africaine, l'ONU, l'Union européenne, les pays du champ qui sont l'Algérie, le Niger et la Mauritanie en plus du Mali, ainsi que la France, les États-Unis, le Canada et l'Allemagne. Cette

participation a été très large et le document présenté est un document assez consensuel.

Nous avons enregistré un engouement et un engagement de l'Union européenne, de la France et de certains pays fournisseurs de contingents à appuyer le Mali dans les domaines de la formation, de l'équipement et du financement de la force, conformément à la résolution 2071 (2012) du Conseil de sécurité. Je voudrais qu'ils trouvent, chacun ici, l'expression de notre reconnaissance. À notre avis, le Conseil de sécurité pourrait engager et soutenir la dynamique de mobilisation internationale à travers notamment l'adoption de la résolution qui autorisera le déploiement de la force. Tous les pays qui veulent intervenir souhaitent le faire dans le cadre de la légalité internationale.

Dans le rapport, le Secrétaire général souligne également la nécessité pour la classe dirigeante du Mali de trouver des solutions durables aux griefs récurrents des Touaregs et des communautés du nord. Le Gouvernement malien précise que le cheminement historique de notre peuple montre à suffisance que les dirigeants du Mali, depuis l'indépendance, ont toujours privilégié la solution négociée, fruit du dialogue et de la concertation avec la médiation des pays voisins pour régler les crises. Le Mali est réputé pour son attachement au règlement des différends par des moyens pacifiques, car il est fermement attaché aux vertus du dialogue et aux idéaux de paix et de stabilité durables.

C'est nourries de cette tradition de dialogue que les autorités maliennes, depuis l'éclatement de la crise actuelle en janvier 2012, n'ont jamais cessé de réaffirmer leur engagement à dialoguer avec nos compatriotes qui ne sont pas des terroristes, ni des instruments du crime organisé et qui ne remettent pas en cause l'intégrité du territoire, l'unité nationale et la laïcité de la République. Conformément à cet engagement en faveur du dialogue avec nos compatriotes qui acceptent les conditions que je viens de souligner, le Gouvernement mettra incessamment en place une commission de négociation afin de commencer les pourparlers avec la médiation de la CEDEAO.

Il y a quelques jours, le Gouvernement a envoyé à Ouagadougou auprès du Médiateur une délégation conduite par le Ministre des affaires étrangères – cela a été rappelé par le Secrétaire général – pour entamer un dialogue direct avec le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA) et le Mouvement Ansar Dine. D'après les informations reçues, la conclusion est qu'ils sont disposés à reculer.

Le rapport a tendance à circonscrire l'action des Nations Unies à l'option du « tout négociations », au détriment de l'intervention demandée. Le Gouvernement voudrait attirer l'attention du Conseil sur le fait que cette option n'est pas suffisante pour venir à bout des terroristes déjà installés. Le Mali a toujours géré la question par le dialogue, mais cette fois-ci la conjonction qui est faite avec le terrorisme organisé demande l'intervention militaire.

Et nous voudrions préciser, à propos du passage du rapport qui donne l'impression que la communauté touareg est une minorité marginalisée au Mali, qu'il s'agit d'une affirmation qui ne reflète pas la réalité du terrain. La communauté touareg représente à peine 35 % de la population totale du nord du Mali. Elle représente moins de 4 % de la population totale de la République du Mali, et selon les statistiques recueillies lors du recensement, on compte 447 650 Touaregs sur plus de 14 millions d'habitants. Je rappelle que cette communauté ne soutient pas la rébellion, ce qui signifie que la Mali est confronté à une rébellion de quelques Touaregs, pas de l'ensemble des Touaregs.

Parmi les membres de la délégation que je conduis – ils n'ont pas tous pu rallier New York pour des problèmes de vols – il y a un Touareg, qui est Vice-Président de l'Assemblée nationale du Mali où il siège depuis plus de 20 ans. Il est regrettable de constater que c'est une petite minorité – peut-être l'expression n'est pas très heureuse, car une minorité, c'est déjà petit – qui s'arroge le droit de parler au nom de l'ensemble des communautés du nord. L'ensemble des communautés du nord est un condensé du peuple, un brassage de l'ensemble des ethnies, et les Touaregs rebelles représentent une petite minorité.

Aussi, faut-il souligner qu'au cours des 10 dernières années, le Gouvernement a été dirigé par trois premiers ministres sur quatre qui venaient du nord, dont un Targui. Des institutions de la République sont dirigées par des Touaregs, tel le Haut Conseil des collectivités, qui est l'équivalent du Sénat dans certains pays. En outre, conformément aux dispositions des pactes et des accords qui ont été signés pour gérer la rébellion, le Gouvernement a adopté une politique de discrimination positive qui a permis la représentation dans chaque équipe gouvernementale de la communauté touareg, dans chaque équipe de gouvernement qui a été formé. Depuis plus de 10 ans, nous avons un à deux Touaregs dans le Gouvernement.

Le Gouvernement a décidé de l'intégration directe dans la fonction publique de jeunes diplômés du nord – ils peuvent être touaregs ou d'autres ethnies – sans qu'ils passent le concours d'entrée dans la fonction publique. Nous savons que dans beaucoup de pays en développement, l'entrée dans la fonction publique est régentée par un concours. La discrimination positive permet aux ressortissants du nord d'intégrer la fonction publique sans passer le concours.

Le Gouvernement a également décidé de l'intégration de 2 500 ex-combattants dans les corps en tenue – l'armée, la police, la gendarmerie, la garde, les douanes, les eaux et forêts. Et ces jeunes ont été intégrés à des grades proposés par leurs mouvements au Gouvernement. C'est une forte discrimination positive. Si les ethnies du sud voulaient se rebeller, ce serait là un motif de rébellion pour elles. Mais elles ont été compréhensives et tout le monde au Mali – les autorités et le peuple – a envie de résoudre la question du nord-Mali et la question touareg.

À cela s'ajoute la réinsertion de plus 9 000 ex-combattants dans la mise en œuvre de petits projets et programmes de développement gérés directement par les populations du nord. Par ailleurs, le Mali s'est engagé également dans un processus démocratique, avec une décentralisation et une déconcentration de l'État, qui offrent la possibilité à tous les citoyens maliens de participer activement au développement de leur localité.

Le Gouvernement a mis en œuvre, avec l'appui de certains partenaires représentés dans cette salle, des programmes de développement dans le domaine des infrastructures routières pour le désenclavement intérieur du pays, la mise en œuvre de projets d'agriculture, de projets hydrauliques, d'adduction d'eau, de pâturage, de construction de centres de santé et d'écoles. La particularité de la zone du nord, c'est que l'école et le centre de santé suivent les déplacements des communautés touaregs. C'est une discrimination positive.

Comme les membres du Conseil peuvent le constater, le Gouvernement profite de cette déclaration pour assurer au Conseil de sécurité que la communauté touareg n'a jamais été marginalisée. Elle n'est pas marginalisée et ne sera pas marginalisée. Elle vit sur un espace certes déshérité par la nature – c'est le désert, c'est le Sahara. Les efforts de développement sont certes très intenses. L'équilibre ne peut pas être fait par les efforts engagés au niveau du sud, mais le Gouvernement, fort conscient de tout cela, a décidé de façon souveraine et de façon très équilibrée, d'entreprendre une politique de discrimination positive.

Le Gouvernement, Monsieur le Président, partage la préoccupation du Secrétaire général relative au respect des droits de l'homme dans le cadre du déploiement de la force. Vous en avez parlé et le Gouvernement a réaffirmé solennellement son engagement à prévenir les violations des droits de l'homme et à lutter contre l'impunité. C'est le lieu de remercier le Secrétaire général pour sa disponibilité à aider le Mali à renforcer ses capacités dans ce domaine.

Le Gouvernement saisit également cette occasion pour informer le Conseil qu'en plus du déplacement forcé de populations, la crise a déjà compromis l'accès à l'éducation de plus de 500 000 enfants en âge scolaire, dont 300 000 déjà scolarisés avant la crise, et a endommagé des structures scolaires et éducatives et des équipements. La crise a occasionné le déplacement de 85 % des enseignants et de 10 000 élèves vers le sud, ainsi que de 50 000 enfants en âge scolaire vers les pays voisins.

Les droits fondamentaux des populations – on peut le dire déjà – sont suffisamment violés. La préoccupation du Secrétaire général est juste, nous la partageons. Mais s'agissant de trouver un équilibre en veillant à préserver les droits des populations du nord pendant la guerre par rapport aux droits actuellement violés des populations dont le quotidien est violé, nous pensons qu'il y a un certain déphasage.

Le Gouvernement malien considère que la meilleure façon de préserver les droits de l'homme est de créer rapidement les conditions permettant à l'État malien d'exercer pleinement son autorité sur l'ensemble de son territoire. Et c'est grâce à la Force que ceci pourra se faire, et très rapidement. Le Gouvernement d'union nationale du Mali, mis en place en août dernier, reconnaît que le règlement durable de la crise passe nécessairement par l'union sacrée de la classe dirigeante malienne autour des objectifs majeurs de la reconquête de l'intégrité du territoire national et l'organisation d'élections. Le Secrétaire général en a parlé dans sa présentation. Des concertations nationales se tiendront dans quelques jours, les 11, 12 et 13 décembre.

À cette occasion, la feuille de route existe déjà. Le Gouvernement de transition a deux objectifs fondamentaux. Recouvrer l'intégrité du territoire et organiser les élections à la fin de la transition pour permettre aux autorités légitimement élues de gérer le

pays. La feuille de route sera distribuée au cours de cette concertation et sera finalisée. La Commission nationale des négociations sera également mise en place. De même, le processus d'organisation des élections est lancé, l'audit du fichier a commencé avec l'appui et l'engagement de certains partenaires, et le Gouvernement a lui-même fait l'effort d'inscrire une ligne budgétaire au titre de l'exercice 2013.

Je voudrais souligner, au nom du Gouvernement, la responsabilité du Conseil de sécurité à agir et à agir vite pour la paix et la sécurité du Mali, de la région, de l'Afrique et du monde. En effet, il y a urgence à agir, d'abord pour alléger les souffrances des populations maliennes et ensuite pour prévenir une situation similaire sinon beaucoup plus grave pour les peuples du Sahel. Il y a également urgence à agir pour éviter que le nord du Mali ne devienne un sanctuaire permanent – qu'il est en passe de devenir – pour le terrorisme et le crime organisé.

Aujourd'hui, le peuple malien est gravement affecté, mais il nourrit l'espoir que les membres du Conseil de sécurité accorderont une bienveillante attention à la requête de son gouvernement pour le déploiement de la Force. Il y va de la préservation de la paix et de la sécurité internationales, vocation première du système des Nations Unies.

C'est sur cette note d'espoir que le Gouvernement malien demande que les membres du Conseil de sécurité examinent la situation, à la lumière des observations que nous venons de faire pour décider du déploiement de la mission de la Force internationale dans le nord du Mali. Il y a va de la sécurité du monde entier.

Le Président (*parle en arabe*) : Je donne maintenant la parole à M. Ouédraogo.

M. Ouédraogo : Permettez-moi tout d'abord de vous féliciter, Monsieur le Président, pour votre accession à la présidence du Conseil et d'exprimer ma gratitude au Conseil de sécurité des Nations Unies pour l'opportunité qui m'est offerte de témoigner à nouveau devant cette auguste assemblée, et au nom de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), notre engagement pour une sortie de crise rapide au Mali.

Avant d'aller plus loin, je me permets de rendre un hommage appuyé au Président en exercice de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, S. E. M. Alassane Ouattara; au Président en exercice de l'Union africaine, S. E. M. Thomas Boni Yayi; ainsi qu'à tous leurs pairs : le Médiateur de la CEDEAO pour la crise malienne, S. E. M. Blaise Compaoré, et le Médiateur associé, S. E. M. Goodluck Ebélé Jonathan, pour la solidarité qu'ils n'ont cessé de témoigner au peuple malien et pour leur détermination dans le règlement des crises institutionnelles et sécuritaires que traverse ce pays.

Je voudrais également saisir cette occasion pour saluer les efforts inlassables du Secrétaire général de l'ONU en faveur de la résolution de la crise malienne et le féliciter pour le rapport exhaustif (S/2012/894) qu'il vient de remettre à ce sujet et qui passe en revue les enjeux du moment. Ce rapport arrive à une étape cruciale et exige que soient apportées des réponses concrètes et porteuses d'espoir pour mettre un terme définitif aux souffrances que le peuple malien n'a que trop endurées du fait de la présence de groupes terroristes qui se livrent à des violations massives des droits de l'homme, et cela sous nos yeux.

Le Conseil de sécurité a marqué en juillet dernier, à travers l'adoption de la résolution 2056 (2012), l'engagement politique de la communauté internationale à soutenir les efforts de la CEDEAO et de l'Union africaine pour la résolution de la crise au Mali. Nous avons en outre franchi une étape capitale avec l'adoption, le 12 octobre 2012 par le Conseil, et ce, à l'unanimité, de la résolution 2071 (2012), qui traduit la disponibilité du Conseil de sécurité à donner suite à la demande de la CEDEAO et de l'Union africaine d'envoi d'une force internationale destinée à aider à la reconquête des régions occupées du nord du Mali et à la lutte contre le terrorisme.

Dans le cadre de cette mobilisation générale pour le Mali, le concept stratégique, qui pose les bases d'une approche holistique et harmonisée pour le règlement de la crise dans ce pays, a été adopté le 19 octobre 2012 à Bamako, puis entériné par le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine. Par ailleurs, le concept d'opérations harmonisé pour le déploiement de la force internationale sous conduite africaine a été adopté par les chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO le 11 novembre 2012, puis entériné par l'Union africaine après une série de larges consultations des experts militaires régionaux et internationaux, y compris ceux des Nations Unies.

En effet, il faut souligner que ces documents importants que le Conseil a demandés à travers la résolution 2071 (2012) et qui ont été transmis au Secrétaire général, ont été conçus dans une démarche

coordonnée et inclusive avec le plein soutien des autorités maliennes et l'implication de toutes les parties prenantes, à savoir l'Union africaine, la CEDEAO, l'ONU, l'Union européenne, les pays du champ et les pays voisins du Mali, ainsi que tous nos partenaires stratégiques multilatéraux et bilatéraux. C'est dire tout le consensus que recueillent ces documents dans la recherche de solutions à la crise malienne.

L'extrême urgence de la situation dans le septentrion malien exige plus que jamais de maintenir la fermeté de ton donné par le Conseil à travers la résolution 2071 (2012). Elle requiert surtout le passage à une étape supérieure et plus affirmée dans la concrétisation des initiatives entreprises à tous les niveaux, conformément aux stratégies de sortie de crise arrêtées par consensus. Tout relâchement comporte, chaque jour qui passe, des risques évidents d'enlisement de la situation et d'aggravation des souffrances des populations affectées par cette crise et qui sont victimes, comme les membres le savent, des plus graves violations des droits de l'homme.

Pour la CEDEAO, le dialogue politique qui doit primer dans la résolution des crises doit se combiner, dans le cas du Mali, avec l'option militaire qui permettra d'aider ce pays à recouvrer son intégrité territoriale, à démanteler les réseaux terroristes et à rétablir l'autorité de l'État sur l'ensemble de son territoire national. Une non-intervention dans le nord du Mali ou tout recul devant l'urgence d'envoyer une force pourrait aggraver la situation sécuritaire et humanitaire déjà très préoccupante. Cela pourrait favoriser notamment l'enracinement des groupes terroristes et criminels avec des menaces lourdes de conséquences pour la sécurité régionale et internationale.

C'est pourquoi, sur recommandation de la soixante-neuvième session ordinaire du Conseil des ministres de la CEDEAO, tenue à Abidjan du 30 novembre au 2 décembre 2012, et conformément aux décisions antérieures de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO, je demande au Conseil, lors de l'examen du rapport du Secrétaire général sur le Mali, de considérer le caractère urgent de l'adoption d'une résolution autorisant le déploiement de la mission internationale de soutien au Mali (MISMA), sous conduite africaine, au titre du Chapitre VII de la Charte des Nations Unies. J'ai du reste transmis au Secrétaire général, à l'attention de tous les membres du Conseil, le communiqué que le Conseil des ministres de la CEDEAO a publié sur le rapport du Secrétaire général et qui présente notre position, soutenue par l'Union africaine.

À ce stade, je voudrais partager avec les membres du Conseil la vision commune de la CEDEAO et de l'Union africaine en ce qui concerne l'approche à suivre ainsi que les mesures à prendre dans les jours et semaines à venir en vue d'apporter une réponse cohérente à la gestion de la crise malienne.

Premièrement, le concept stratégique de l'intervention de la communauté internationale au Mali suit une double approche à savoir, d'une part, le dialogue et la négociation avec les groupes armés respectueux des droits de l'homme et s'étant au préalable clairement désolidarisés des groupes terroristes, et d'autre part, l'utilisation de la force militaire contre les groupes terroristes.

Deuxièmement, nous estimons que le déploiement de la MISMA est vital pour aider au rétablissement de la souveraineté et de l'intégrité territoriale du Mali. Pour ce faire, il est indispensable que la résolution du Conseil de sécurité autorisant ce déploiement soit adoptée avant la fin de l'année 2012.

Troisièmement, afin d'accompagner ces efforts, la CEDEAO et l'Union africaine souhaitent une plus grande coordination des efforts sur les plans politique et de la sécurité, notamment pour le renforcement de la cohésion nationale et l'organisation d'élections crédibles, transparentes, ouvertes et conformes aux normes internationales, ainsi que la conception et la mise en œuvre de la réforme de l'armée malienne.

Quatrièmement, nous comptons particulièrement sur l'implication de l'ONU et son appui à la MISMA en termes d'expertise concernant les composantes politique, droits de l'homme et maintien de la paix, ainsi que d'appui logistique à la mission.

Cette requête, que nous réitérons aujourd'hui, est entièrement soutenue par l'Union africaine et le Gouvernement malien. Nous comptons sur toute l'attention que le Conseil lui accordera afin que les efforts unanimement engagés depuis l'éclatement de la crise, aussi bien au niveau régional qu'international, ne soient pas dilués et dénués de toute portée sur le terrain. Le financement de ce déploiement sera bien sûr pris en charge par les pays de la CEDEAO, de l'Union africaine et leurs partenaires stratégiques, y compris l'ONU. C'est pourquoi, une fois la résolution adoptée, une table ronde sur le financement des opérations sera convoquée en vue

de préciser les diverses promesses d'engagement déjà reçues.

Une résolution robuste du Conseil est nécessaire et attendue d'urgence par les populations africaines, et en particulier celles qui souffrent le martyre dans le nord du Mali.

Elle sauvera et confortera le dialogue politique engagé avec l'aide et la médiation de la CEDEAO; elle ouvrira la voie à une sortie de crise rapide au Mali.

Pour terminer, permettez-moi de réitérer mes remerciements à tous les membres du Conseil, à nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour le soutien qu'ils ne cessent de témoigner à l'endroit du Mali et pour leur accompagnement dans le processus de consolidation de la paix et de la sécurité en Afrique de l'Ouest.

Le Président (*parle en arabe*) : Je remercie M. Ouédraogo de sa déclaration.

Je donne maintenant la parole à M. António.

M. António (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à présenter les excuses de M[me] Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, qui aurait aimé se joindre à nous pour cette séance mais n'a pas pu le faire à cause d'autres engagements sur le continent. Elle m'a donc demandé de la représenter.

Je tiens à saluer la présence parmi nous du Ministre Traoré Rokiatou Guikine, du Mali, et de M. Kadré Désiré Ouédraogo, Président de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Je félicite le Maroc de son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de décembre et remercie le Président d'avoir invité l'Union africaine (UA) à cette séance très importante.

Nous sommes particulièrement reconnaissants au Conseil de sécurité de ses efforts concernant la situation au Mali et de l'appui qu'il a apporté jusqu'à présent à l'UA et à la CEDEAO. Je voudrais insister en particulier sur l'adoption des résolutions 2056 (2012) et 2071 (2012), qui montrent que le Conseil de sécurité et ses membres sont déterminés à assumer pleinement leurs responsabilités pour une question qui menace clairement et évidemment la paix et la sécurité internationales, comme le souligne le rapport du Secrétaire général (S/2012/894) qui vient d'être présenté par M. Feltman, que nous remercions également.

Je tiens aussi à remercier de nouveau au nom de l'UA le Secrétaire général de la contribution très précieuse de l'ONU à l'élaboration du concept stratégique pour le règlement de la crise malienne, ainsi que de sa participation active, notamment avec l'envoi d'experts à Bamako, au processus d'élaboration du plan d'opérations pour le déploiement d'une mission internationale d'appui au Mali dirigée par les Africains.

Comme tous les membres du Conseil le savent, la situation au Mali est extrêmement préoccupante pour la CEDEAO, les pays de la région et l'UA. Elle pose une menace grave au Mali, à la région et bien au-delà, compte tenu plus particulièrement de la radicalisation des groupes terroristes et des autres groupes criminels dans le nord du pays.

La situation met également en question les principes de base de l'UA et de la communauté internationale dans son ensemble. Je tiens à insister ici sur le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali, le refus absolu du recours à la rébellion armée pour faire prévaloir des revendications politiques, et le rejet du terrorisme et des activités criminelles. Ces principes étant absolument essentiels pour le maintien de la paix, de la sécurité et de la stabilité sur le continent, nous devons réagir rapidement et fermement contre toute tentative visant à les saper.

Depuis le début de la crise au Mali, la CEDEAO et l'UA ont déployé des efforts soutenus pour faire face à la situation, comme l'illustrent les initiatives prises par le Président de la CEDEAO, le Président Alassane Ouattara, et son médiateur, le Président Blaise Compaoré; celles encourageant les parties au conflit au Mali à adopter une feuille de route sans exclusive pour la transition; et le plan de déploiement d'une opération. La Présidente de la Commission de l'UA, M[me] Dlamini-Zuma, a nommé l'ancien Président Pierre Buyoya Haut-Représentant de l'UA pour le Mali et le Sahel. Il s'est depuis rendu au Mali et ailleurs dans la région afin de promouvoir le concept stratégique et les décisions connexes du Conseil de paix et de sécurité. Il travaille en étroite collaboration avec la région et les partenaires internationaux, en particulier l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour le Sahel, M. Romano Prodi.

La CEDEAO et l'UA sont l'une et l'autre bien conscientes de la complexité et de la nature multiforme de la crise au Mali. Elles sont également conscientes de la nécessité de prendre en compte la dimension régionale dans le contexte plus large des défis auxquels la région sahélo-saharienne est confrontée. Le concept stratégique

que j'ai mentionné plus tôt a précisément pour but de fournir un cadre général susceptible de guider les efforts de la communauté internationale.

Nos efforts portent sur trois éléments clefs. Il s'agit, premièrement, du dialogue avec les groupes armés maliens qui sont prêts à chercher une réponse pacifique à toute doléance légitime qu'ils puissent avoir, dans le cadre strict des principes énoncés par la CEDEAO, l'UA et l'ONU, à savoir le respect de l'unité et de l'intégrité territoriale du Mali – dont il n'est pas question de débattre –, le rejet de la rébellion armée pour faire prévaloir des revendications politiques et le rejet du terrorisme et des activités criminelles. Il s'agit, deuxièmement, de l'élaboration par les acteurs maliens d'une feuille de route sans exclusive pour atteindre les objectifs de la transition, et, troisièmement, du déploiement d'une mission internationale d'appui pour aider les autorités maliennes à rétablir l'unité et l'intégrité territoriale du pays et démanteler les réseaux terroristes et autres réseaux criminels actifs dans la partie nord du pays, notamment en renforçant les capacités des forces de sécurité et de défense maliennes.

De toute évidence, le déploiement de la mission internationale d'appui est un élément essentiel du concept stratégique. Nous sommes fermement convaincus que l'établissement de la mission, de toute urgence, contribuera grandement à la réalisation de notre objectif d'ensemble, qui est de faciliter la création des conditions nécessaires pour un État malien stable et démocratique qui réponde aux besoins de tous ses citoyens, exerçant pleinement son autorité sur son territoire national et assumant effectivement ses responsabilités en matière de sécurité régionale et face à d'autres défis.

À cet égard, l'UA note que le rapport soumis par le Secrétaire général souligne la nécessité de poursuivre la planification et les préparatifs, tout en reconnaissant toutefois que le concept d'opérations élaboré avec le soutien de l'ONU pourrait servir de base à l'examen de l'appel que l'UA a lancé au Conseil de sécurité, agissant en vertu du Chapitre VII de la Charte de l'ONU, d'autoriser les États membres de l'UA à mettre en place une mission d'appui internationale, pour une période initiale d'un an, et de prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les autorités maliennes à reprendre les régions occupées du nord du Mali en vue de rétablir l'unité et l'intégrité territoriale du pays et d'écarter les menaces que représentent les groupes terroristes et les groupes qui leur sont affiliés, notamment les réseaux de la criminalité transnationale organisée. Nous espérons donc que le Conseil de sécurité autorisera sans retard le déploiement de la mission internationale d'appui au Mali dirigée par les Africains.

Nous estimons que la recherche d'une solution politique concernant la transition au Mali, les négociations avec les groupes armés maliens et le déploiement d'une mission internationale d'appui se renforcent mutuellement. Toute apparence de manque d'esprit de décision dans chacun de ces volets risque d'adresser un message dangereux aux réseaux terroristes et criminels, mais aussi aux groupes armés qui ne se sont pas engagés sur la voie d'une solution négociée, tout en prolongeant les souffrances de la population civile et en accroissant la menace à la paix et à la sécurité régionales et internationales.

Le déploiement et la mise en place de la mission internationale d'appui exigeraient donc un soutien marqué de la part de l'ONU. L'expérience faite dans la région du Darfour au Soudan, avec la Mission de l'Union africaine au Soudan et, à l'heure actuelle, en Somalie, avec la Mission de l'Union africaine en Somalie, a clairement montré les limites et les contraintes liées à un soutien apporté à titre volontaire.

Je tiens donc à me faire l'écho de l'appel lancé par le Conseil de paix et de sécurité de l'UA, dans son communiqué du 13 novembre, pour la mise en place d'un module de soutien financé par les contributions au budget de l'ONU, en vue d'assurer un appui continu et prévisible à la mission. Il est tout aussi important de fournir l'appui nécessaire aux forces de défense et de sécurité maliennes en créant un fonds d'affectation spéciale à cet effet.

Le Mali se trouve à un tournant décisif. Le temps presse. Nous devons agir rapidement et envoyer un message clair et fort montrant la détermination de la communauté internationale et sa volonté d'appuyer les efforts dirigés par les institutions africaines. Plus particulièrement, et conformément au communiqué publié par le Conseil de paix et de sécurité le 13 novembre, nous appelons cet organe à prendre les mesures suivantes : premièrement, apporter son plein appui au concept stratégique dans toutes ses composantes et aux efforts en cours en vue de garantir l'efficacité et la rapidité de sa mise en œuvre; deuxièmement, autoriser le déploiement de la mission internationale d'appui tel que le prévoit le concept harmonisé des opérations approuvé par le Conseil de paix et de sécurité, étant entendu que la CEDEAO et l'UA continueront, avec l'appui de l'ONU et en collaboration avec toutes les parties prenantes, de se

pencher sur les questions de planification et les questions opérationnelles en suspens; troisièmement, mettre en place un module de soutien à la mission internationale de financé au moyen de contributions statutaires des États Membres de l'ONU; quatrièmement, et enfin, créer un fonds d'affectation spéciale pour appuyer les forces de défense et de sécurité maliennes, en particulier compte tenu du fait qu'elles doivent jouer un rôle directeur dans la lutte contre les problèmes de sécurité dans le pays.

L'UA est déterminée à établir un partenariat solide avec l'ONU et le Mali. De fait, seule une action conjointe nous permettra de fournir un véritable appui aux autorités et au peuple maliens dans leurs efforts pour venir à bout des graves problèmes que rencontre leur pays, mais également de contribuer à la promotion d'une sécurité, d'une stabilité et d'un développement durables dans toute la région du Sahel.

L'UA ne doute pas que, comme par le passé, elle peut compter sur l'engagement du Conseil de sécurité et sur son appui continu aux efforts que déploie l'Afrique au Mali et ailleurs sur le continent.

Le Président (*parle en anglais*) : Il n'y a plus d'orateurs inscrits sur ma liste. J'invite à présent les membres du Conseil à poursuivre le débat sur la question dans le cadre de consultations.

La séance est levée à 11 h 25.